

L'Essor maraîcher

L'espace-test agricole est un outil innovant permettant aux futurs agriculteurs de tester leur activité avec une prise de risques limitée, d'expérimenter différentes pratiques culturales et la dimension collective de leur projet.

Cette étape d'entrepreneur à l'essai a aussi pour objectif de faciliter le **développement** des **compétences**, la constitution d'un réseau professionnel et de débouchés.

Carte d'identité

Créé en 2012, l'Essor maraîcher répond à une volonté partagée des acteurs territoriaux du **développement économique** et des professionnels du monde **agricole**. Il bénéficie aussi du **soutien du tissu associatif** local (Nature & Progrès Tarn, le réseau des AMAP du Tarn, l'ATAG, etc.) et concourt à la **création d'activités agricoles durables** répondant à la demande du territoire en produits locaux de qualité.

L'Essor maraîcher regroupe les 4 fonctions d'un espace-test agricole :

- Il fournit un **hébergement social et juridique** respectant l'autonomie du porteur de projet,
- Il met à disposition un **outil de production professionnel** performant,
- Il assure **l'accompagnement** et le **suivi** de chacun en privilégiant le **partage** des expériences,
- Il assure une fonction d'animation et de coordination interne et externe en lien avec les différents partenaires du territoire.

Pour quels porteurs de projets?

Pour des candidats à l'installation agricole en maraîchage, plantes médicinales ou tout autres productions agricoles . Ils auront déjà préparé leur projet par une formation agricole et auront constitué un capital de départ.



Quelles productions pour quels débouchés ?

Le site et les équipements sont prévus pour accueillir jusqu'à 5 unités de production en maraîchage biologique ou en PAM*. D'autres productions végétales ou animales pourront être testées sur des parcelles hors site chez des agriculteurs hôtes (en archipel).

Chaque porteur de projet choisira ses débouchés, qu'il pourra conserver à la sortie de l'espace-test.

Moyens et accompagnement renforcés

Sur le lieu-test permanent

Chaque porteur de projet dispose de :

- 1 Ha à 1,5 Ha irrigable pour des cultures de plein champ
 - 930 à 1400 m² de serres tunnel + serres à plants

Il a accès à des locaux professionnels collectifs : atelier, chambre froide, espace de lavage et conditionnement, bureau, sanitaires et espace repas.

Matériel de production

Les porteurs de projet se partagent l'usage du matériel professionnel : tracteurs, outils de travail du sol et d'entretien des cultures, matériel de récolte et de conditionnement

Sur les parcelles en archipel, les moyens de production mis à disposition par les agriculteurs ainsi que les contreparties font l'objet de conventions spécifiques à chaque situation.

Accompagnemen

Tous les porteurs de projet en test bénéficient d'un accompagnement technique, économique, commercial, administratif, en comptabilité-gestion et à la recherche de foncier.

En partenariat avec









^{*} PAM : Plantes aromatiques et médicinales



Modalités financières

Chaque porteur de projet sur site :

- doit s'acquitter d'une participation forfaitaire progressive pour les moyens de production et d'accompagnement mis à son service à partir de 2 600€/an
- participe aux charges de structure (environ 200 € / mois);
- gère son propre compte de trésorerie (charges de production, ventes...).

Quel statut? Le contrat CAPE

Le contrat d'appui au projet d'entreprise permet à chacun de bénéficier d'une couverture pour les accidents du travail et les maladies profesionnelles.

Particularités de cette phase de test :

Les revenus de chaque agriculteur à l'essai évoluent avec les bénéfices que dégage son activité.

Durée: 3 ans maximum.



Pour plus de détails, nous contacter :



1200 Route de Viars 81600 GAILLAC

e-mail: couveuse.maraichage@gaillac-graulhet.fr Tél.: 09.80.78.12.93 - Mob.: 06.26.42.16.61

Association loi 1901 - SIRET: 751 308 941 00028 - Code APE: 9499Z



Avec le soutien financier de :











